

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. 40 ^m matin.	7 h. 28 ^m matin.	9 h. 10 ^m matin.	8 h. 56 ^m matin.	—	—	—
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	4 » » » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 53 » soir.	10 h. 13 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 52 » »	9 » 33 » »	11 » 6 » »	4 h. 41 ^m matin.	2 » 48 » »

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. 6 h. 43^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 48^m matin.)

Cahors, 8 Juillet.

Nous disions dans notre dernier numéro :

Les radicaux rouges demandent le bannissement des Jésuites. Nous ne sommes pas peut-être loin du jour où les radicaux d'une autre couleur demanderont le bannissement des franc-maçons. L'avenir de la France ne devrait appartenir ni aux uns ni aux autres.

La prédiction s'est réalisée autrement vite que nous ne pensions. M. Baudry d'Ausson, l'un des plus ardents députés de la droite, vient de rédiger un amendement qui exclut les franc-maçons du droit d'enseigner.

Si le bannissement des Jésuites, doux espoir du *Républicain du Lot*, devient la conséquence réelle du vote de l'article 7, l'histoire des variations incessantes de la politique française dans ce siècle n'autorise-t-elle pas à penser que le bannissement des franc-maçons arrivera à son tour.

Que peuvent gagner le progrès, la liberté, l'ordre et la prospérité publique à ces tristes jeux de la haine et de la passion ?

Nous avons inséré une lettre adressée au ministre de l'intérieur afin d'obtenir l'autorisation de fonder une association qui aura pour but de soutenir et de développer l'enseignement primaire libre.

Cette lettre était signée par des hommes politiques appartenant indifféremment au culte catholique et au culte protestant, et qui, bien qu'attachés à des partis divers, n'en sont pas moins tous, et au même titre, des amis de la liberté.

Voici les statuts de l'Association :

Art 1^{er}. — Le but de l'Association est d'encourager et de développer l'enseignement primaire libre.

Art. 2. — L'Association se propose de soutenir les écoles existantes et d'aider à en établir de nouvelles, de manière à contribuer au développement de l'instruction en assurant la liberté de conscience et le respect des croyances religieuses des familles.

Art. 3. — Pour être membre de l'Association il faudra être agréé par le conseil de direction sur la présentation de deux sociétaires, et acquitter une cotisation annuelle dont le taux sera fixé par ce conseil.

Art. 4. — Le conseil de direction se composera : 1^o d'un président ; 2^o de quatre vice-présidents ; 3^o d'un trésorier ; 4^o de quatre secrétaires ; 5^o de seize membres. Ces fonctions sont essentiellement gratuites.

Art. 5. — Le président et le trésorier seront élus pour deux ans ; les vice-présidents et les autres membres du conseil seront élus pour quatre ans, mais renouvelés par moitié tous les deux ans, — les uns et les autres sont indéfiniment rééligibles.

Art. 6. — Le conseil de direction sera chargé de statuer sur l'emploi des fonds appartenant à l'Association, conformément à l'article 2.

Art. 7. — L'Association se réunira au moins tous les ans en assemblée générale, sur la convocation du conseil de direction, pour entendre le rapport des secrétaires sur les travaux de celui-ci et pour recevoir les comptes du trésorier. Ce rapport et ces comptes seront rendus publics par la voie de l'impression. Quand il y aura lieu, il sera procédé, en assemblée générale, aux élections prévues par l'article 5.

Art. 8. — Toutes les offrandes seront reçues avec reconnaissance, et les noms de ceux qui les

auront faites seront inscrits annuellement sur la liste des bienfaiteurs de l'Association, à moins que le désir contraire ne soit exprimé.

Art. 9. — Les présents statuts ne pourront être modifiés que par l'Association réunie en assemblée générale.

Ces statuts ont été copiés sur ceux d'une *Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France* qui a été fondée et autorisée par ordonnance royale en date du 15 juillet 1829, contre-signée par M. Vatimesnil, alors ministre de l'instruction publique.

Cette Société a dû son existence à l'initiative de M. le marquis de Jaucourt et de M. François Delessert M. le marquis de Jaucourt en a été le président de 1829 à 1852, et M. Guizot lui a succédé de 1852 à 1874. M. Félix Vernes en est le président depuis cette époque.

La demande en autorisation avait été adressée aux ministres de Charles X le 2 juin 1829, et l'autorisation fut accordée le 15 juillet de la même année.

La Société d'encouragement pour l'instruction primaire parmi les protestants a débuté avec un budget de 3,500 fr. Ses recettes s'élevaient aujourd'hui à 110,000 fr. Elle a depuis son origine, consacré plus de trois millions à l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants.

Aux premiers signataires dont nous avons déjà publié les noms sont venus se joindre M. Clément, sénateur ; duc d'Harcourt, député ; Trubert, député ; prince d'Artemberg, député ; Ernest Gouin, régent de la Banque de France, etc., etc.

Le *Journal du Lot* applaudit à la pensée qui dirige les fondateurs, et il engage ses amis à concourir à cette œuvre patriotique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 juillet.

M. Keller développe un amendement contre l'article 7 des lois Ferry.

Ce qu'il voudrait, c'est qu'on ne pût être privé de la faculté d'enseigner que par un jugement et pour cause d'indignité.

L'honorable orateur expose les progrès surprenants que l'enseignement primaire et secondaire a accomplis depuis 1850. Malgré la création d'un certain nombre d'établissements diocésains et congréganistes, les collèges de l'Etat ont gagné 27,000 élèves.

M. Keller réfute victorieusement l'une après l'autre toutes les erreurs, toutes les calomnies dont l'enseignement des Jésuites a été l'objet surtout depuis l'avènement au pouvoir de M. Ferry.

M. Keller venge l'enseignement des Jésuites de toutes les accusations qui ont été dirigées contre eux par M. le ministre de l'instruction publique ; les citations qu'il oppose à celles de M. Ferry prouvent la légèreté des recherches pratiquées par les inspecteurs que le ministre a chargés de découvrir dans les livres favoris des institutions congréganistes des armes contre leur enseignement. On applaudit beaucoup M. Keller quand il demande aux membres du gouvernement élevés dans des établissements religieux si jamais on y a manqué de leur prodiguer les leçons du plus pur patriotisme.

Il établit ensuite que l'existence des congrégations n'est pas contraire aux lois, et que si les jésuites ont été persécutés, ce n'a pas été par les gouvernements libres, mais par les pouvoirs absolus, qu'ils ne sont pas plus des étrangers que des délinquants, qu'ils ont toujours accompli leurs devoirs de ci-

toyens et notamment pendant la guerre. Il obtient un succès très-vif en citant quelques lignes de M. Germain Casse, un des plus ardents adversaires des congrégations aujourd'hui, et qui les défendait hier encore avec chaleur, en élève reconnaissant des dominicains d'Arcueil.

Dans le monde entier, ni en Russie, ni en Allemagne, vous ne trouveriez personne, dit M. Keller en terminant, qui osât diriger contre la religion une persécution aussi odieuse que l'entreprise dont le projet de M. Ferry nous menace. Ce que vous voulez, c'est une diversion. Mais les principes de 1789 ne produisent toutes leurs conséquences que quand la foi traditionnelle de la France sera respectée.

M. Gambetta, que cette discussion paraît vivement intéresser et préoccuper, invite la majorité à écouter sans murmures et sans protestations un orateur qui se tient toujours, dit-il, en plein dans le cœur du débat.

M. Paul Bert a essayé de répondre à ce remarquable discours de M. Keller, mais il n'y a pas le moins du monde réussi. Il a été plus prétentieux et plus insuffisant que d'habitude, en dépit de quelques traits qui excitent les applaudissements de la majorité, mais qui ne sont pas des raisons, et en dépit aussi de quelques citations de casuistes se livrant à des jeux d'esprit et à des arguties de logique sans visées théologiques. Quelques voix s'écrient « le huis clos ! » et avec raison lorsque M. Paul Bert tire, on ne sait d'où, des citations qui doivent être de purs et simples conseils de conscience.

On voit bien que M. Paul Bert n'est pas plus conférencier qu'orateur. C'est un simple pédant et pédagogue d'histoire naturelle et de chimie. Il n'a jamais, on le voit, occupé qu'une chaire où l'on peut braver l'honnêteté.

La séance se termine par deux rappels à l'ordre qui frappent : 1^o M. de la Basselière, pour avoir dit qu'on ne refusera pas aux catholiques le temps qu'il leur faut pour répondre aux assertions calomnieuses qui viennent d'être apportées ou plutôt reproduites à la tribune par M. Paul Bert ; 2^o M. le comte de Maillé pour avoir dit « en attendant la calomnie reste. »

REVUE DES JOURNAUX

« La division du parti bonapartiste, présage de la dissolution définitive est un fait accompli. » Ainsi s'exprime le *Moniteur universel*, et tous les journaux constatent et commentent cette scission, après avoir fait connaître les divers détails relatifs au prince Jérôme Napoléon, à son fils Victor et à M. Jérôme Bonaparte Patterson.

On lit dans la *Liberté* :

Le *Pays*, considérant comme sacré le vœu exprimé par le prince impérial dans son testament, se déclare hautement pour le prince Victor et adjure le prince Napoléon d'abandonner toute prétention personnelle au profit de son jeune fils.

Il y a donc, maintenant, deux partis en présence, arborant tous deux le drapeau de l'Empire, mais au profit de deux prétendants, et fatalement destinés à entrer bientôt en lutte.

Ce qui les sépare, en effet, ce n'est pas seulement le nom de l'héritier éventuel du trône de Napoléon III, ce sont surtout les principes qu'ils représentent.

Le *Pays* le dit formellement. Le prince Napoléon est, à ses yeux, la contradiction vivante de la politique suivie depuis le 2 Décembre. Tout son passé l'éloigne de ceux qui restent fidèles à la tradition de l'Empire. Entre eux et lui la confiance et l'entente ont cessé depuis longtemps. Il est bien difficile de les rétablir.

Le prince Victor, n'ayant point de passé, peut, au contraire, rallier à lui toutes les fractions du parti.

Le prince Napoléon se rendra-t-il à l'appel que le *Pays* fait à son désintéressement ? C'est peu probable.

Il y a même, il faut l'avouer, quelque chose de blessant pour lui dans la façon dont on l'écarte de la situation que lui font régulièrement les sénatus-consultes de l'Empire.

Le prince impérial, dans l'acte solennel de sa dernière volonté, n'a pas même prononcé son nom. Les partisans du prince Victor signifient à son père qu'ils ne peuvent l'accepter ni comme chef de parti, ni comme héritier de la dignité impériale.

Espérer que le prince Napoléon subira humblement cette double déchéance et livrera à son jeune fils le titre et l'influence qu'on lui refuse si hautainement, c'est se faire une étrange illusion.

Le prince Victor est mineur ; il dépend absolument de l'autorité paternelle. Est-il bien sage, est-il bien convenable d'inspirer à cette jeune âme des idées d'ambition, des aspirations politiques qui peuvent le mettre en opposition, sinon en hostilité avec son père ? Ne risque-t-on pas, à côté de la désunion dans le parti, de semer la discorde au sein de la famille impériale ?

Et puis, est-ce sérieusement qu'on parle de mettre à la tête de l'impérialisme un adolescent qui est encore sur les bancs du collège ? On veut élever un empereur futur sur le pavé et l'on propose de prendre pour ce rôle considérable, pour manier et diriger cette force colossale qui s'appelle le suffrage universel, un enfant de seize ans à peine qui ne connaît ni les hommes ni les choses de la politique !

Qui sera donc son tuteur, son conseiller et son mentor ? Est-il possible d'enlever à son père le droit de le guider et de l'inspirer ? Et qu'aura-t-on gagné dès lors à cette substitution de personnes ?

Tout cela est la confusion et la contradiction, c'est-à-dire l'impossibilité ; mais c'est surtout la manifestation éclatante des déchirements qui se font dans le parti de l'Appel au peuple.

Il est évident qu'on s'y épuise en combinaisons de personnes et en compétitions d'influences qui ne peuvent qu'aboutir à l'affaiblissement et à l'amoindrissement.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Ce qui est vraiment caractéristique, c'est que non seulement le parti bonapartiste a été décapité par la mort de celui qui fut son chef incontesté, mais que ce chef disparu semble avoir tout fait pour que son parti ne pût pas lui survivre. En mourant il lui a porté un dernier coup qui passe les conséquences fatales de sa mort. Les causes de dissolution étaient déjà bien nombreuses, et certes il n'eût pas fallu de longues années, avec un gouvernement républicain libéral et modéré, pour que le bonapartisme ne comptât plus au nombre des anciens partis, mais parmi les partis disparus. Cette aide du temps n'est même plus nécessaire aujourd'hui, et la clientèle de l'empire, divisée contre elle-même, ne tardera pas à périr. Et pour une part considérable celui qui fut son chef aura contribué à cette chute par dix lignes écrites au bas d'un testament dans l'émotion d'un départ qui n'a pas dû s'accomplir sans de sinistres pressentiments.

Loin d'adresser à ce sujet un reproche à la mémoire du prince Louis Napoléon, il faut reconnaître que ce prince a obéi à une pensée pleine de droiture quand il a exclu indirectement son oncle Jérôme. Tous les honnêtes gens et tous les bons citoyens doivent lui en être reconnaissants.

Moniteur Universel.

Dans la discussion qui a eu lieu au sujet de la *Latérite*, M. le préfet de police a eu raison de dire que la liberté de la presse n'avait rien à voir avec la question qui se débattait à la tribune. Cette question pouvait, en effet, tout au plus intéresser ceux qui réclament pour la presse la liberté illimitée, c'est-à-dire la faculté de commettre impunément

ment tout le mal imaginable. Mais ceux qui ne séparent pas la liberté de la presse de la dignité que les journaux doivent toujours garder vis-à-vis des autres et vis-à-vis d'eux-mêmes n'ont vu dans l'interpellation dont la saisie de la *Lanterne* a fait l'objet qu'une question d'ordre social.

L'ordre social est-il intéressé en effet à ce que la hiérarchie et la discipline soient observées et respectées de la façon la plus rigoureuse à la préfecture de police ? En d'autres termes, est-il possible de laisser un service d'où dépend la sécurité de la capitale et de la France entière se désorganiser lentement sous l'action du dissolvant le plus honteux et le plus bas, celui de la délation ?

Cette délation ne respectait pas même la personne du préfet, qui se trouvait « filé » par ses agents subalternes. Ces mêmes agents se « filaient » et se dénonçaient entre eux ; enfin ils trouvaient un journal pour encourager leurs manœuvres honteuses et pour leur en payer le prix.

M. Andrieux avait avec lui tous les honnêtes gens de France lorsqu'il a flétri ces indignités. Nous ne sommes pas, il s'en faut de beaucoup, des amis politiques de M. le préfet de police ; mais nous le remercions de l'énergie avec laquelle il a donné une expression à l'indignation de la conscience publique.

M. Andrieux a tenu le langage d'un homme de gouvernement, il a montré aux ministres qui l'écoutaient ce que l'on peut obtenir, même de la majorité actuelle, en faisant montre de fermeté et de courage.

Français.

Les longues négociations engagées entre le gouvernement de Berlin et le Vatican paraissent avoir abouti : l'homme politique en qui le *Bulurkampf* avait trouvé son serviteur le plus zélé, le fameux ministre des cultes Falk, l'auteur des lois de Mai, a donné sa démission. La réconciliation de M. de Bismarck et des députés du centre n'étant plus, d'autre part, douteuse, il est permis de croire à une modification profonde dans la politique religieuse de l'Allemagne.

C'est à Léon XIII d'abord qu'il faut faire honneur de cette pacifique révolution. Dès le lendemain de son avènement, Léon XIII a travaillé à regagner à l'Eglise la bienveillance, l'appui des grands Etats. Il a voulu conclure avec les différents gouvernements une paix honorable. Le succès a répondu jusqu'à présent à ses efforts. La fin de *Kulturkampf* en Allemagne n'est pas le moindre résultat de la politique du Saint-Siège.

C'est à M. de Bismarck qu'il faut ensuite attribuer la détermination prise. Au début de sa carrière, M. de Bismarck avait été hautement conservateur ; il revient à ses premières amours. L'essai qu'il a fait de la politique révolutionnaire ne l'a pas converti pour le gouvernement intérieur de la Prusse et de l'Allemagne à cette politique. C'est un expédient auquel il aura eu recours. Notons en outre que M. de Bismarck tient à faire toujours la contre partie de ce que nous faisons en France. Lorsque notre gouvernement était conservateur, M. de Bismarck était en coquette avec les radicaux ; notre gouvernement s'engage à gauche, voilà M. de Bismarck qui revient à droite.

Figaro.

Il est honteux de voir un pays qui persécute ses prêtres, le jour-même où il rappelle les assassins de ses prêtres.

Et il ne faut pas s'y tromper, lecteur, la loi Ferry c'est cela.

D'un côté dire aux communaux : vous qui avez tué, vous qui avez brûlé, vous qui avez trahi, rentrez ! reprenez vos droits civils, faites-vous nommer représentants du peuple, voici l'argent des souscriptions, voici les subsides des municipalités... Vous êtes des associations autorisées.

Et de l'autre dire à nos prêtres : vous, ministres de Dieu ; vous, humbles Frères qui enseignez les enfants du peuple ; vous, religieux qui instruisez nos fils pour les écoles... sortez ! je vous chasse, vous êtes des congrégations non autorisées.

Quelle pitié ! Au lendemain de formidables cataclysmes qui auraient dû éclairer la conscience de la nation, n'avoir que des paroles de clémence pour les traîtres et que des outrages pour les patriotes !

Voilà ce que l'on fait pour établir en France la République !

La République dont Washington disait : « on ne peut espérer de moralité nationale sans principes religieux ! »

La République, ce gouvernement fondé par M. Thiers, lequel M. Thiers a toujours été le protecteur de nos prêtres, de nos religieuses, de nos Frères, qui le premier a voté la liberté d'enseignement.

INFORMATIONS

M. Rouher avait obtenu des partisans déclarés et des représentants officiels du parti impérialiste, qu'aucune résolution définitive, intéressant ce parti ne serait prise avant les obsèques du prince Louis-Napoléon. Son avis avait été

adopté dans la réunion du 30 juin.

Mais l'impatience gagne quelques bonapartistes militants, qui n'attendent pas l'heure fixée pour prendre une détermination.

Nous avons déjà dit que, dans le *Pays*, M. Paul de Cassagnac s'est prononcé pour la candidature impériale du prince Victor Napoléon. Il est pour le fils. Nous avons dit également que l'*Ordre* est pour le père, pour le sénatus-consulte du second empire, en un mot, pour la candidature impériale du prince Jérôme-Napoléon. Toutefois, il se tient encore sur la réserve.

Voici, du reste, la note que ce journal publia :

« En présence des polémiques poursuivies par plusieurs journaux sur les questions politiques qui intéressent le parti impérialiste, la direction de l'*Ordre* a pensé qu'il y avait lieu de s'abstenir jusqu'au jour prochain des funérailles de S. A. le prince impérial.

« Quelques jours à peine, en effet, nous séparant de l'heure où l'accomplissement d'un devoir sacré appellera les fidèles en Angleterre. »

Le nouveau sénateur de la Corse, M. Piétri, le second préfet de l'empire, de ce nom, dans une lettre qu'il adresse à ses électeurs, parle des principes conservateurs et des idées démocratiques que, selon lui, le parti de l'Appel au peuple personnifie.

Cet accouplement des principes conservateurs et des idées démocratiques, est considéré comme une transaction de la politique conservatrice de Napoléon III à la politique démocratique de celui qui, pour la majorité des impérialistes, devient Napoléon V.

Il y a là évidemment l'indice d'une pensée de ralliement de tout le groupe corse à la personne du fils de l'ancien roi de Westphalie, quels qu'aient pu être ses antécédents en matière de doctrines politiques et doctrines religieuses. La démocratie ainsi comprise, c'est le vrai césarisme, c'est-à-dire l'autocratie d'un seul appuyée sur la plèbe contre toutes les autres classes sociales.

Quoi qu'il en soit, ces pourparlers donnent de l'importance et de l'intérêt aux dispositions que l'on prête au prince Jérôme Napoléon. On annonce qu'au lendemain des obsèques du prince Louis Napoléon, le chef actuel de la famille Bonaparte lancera un manifeste pour constater sa prise de possession du titre d'héritier actuel de Napoléon III.

D'après le *Figaro*, ce manifeste, dont les intimes connaissent le sens, concilierait assez habilement les anciens engagements du prince avec ses ambitions futures ; il y déclarerait qu'il faut laisser le gouvernement républicain vivre, et que c'est seulement s'il vient à prouver son incapacité que l'empire pourrait renaître.

Cette politique expectante, serait même à la veille d'avoir dans la presse un organe dont M. Philis, ami personnel de M. Maurice Richard, ami personnel lui-même du prince Jérôme Napoléon, prendrait la direction.

Voici les réflexions que l'acquiescement de M. Paul de Cassagnac inspire à quelques journaux.

Le *Constitutionnel* est d'avis que : « des faits si importants porteront dans la voie libérale les gouvernants et les légiférants qui hésitent encore. Ils ne se résigneront certes point à dévorer des camoufflets de cette qualité. Leur intérêt même, leur intérêt propre les commande de nous octroyer la liberté, qui est notre droit. »

Pour le *Gaulois*, les procès de presse ont vécu. Il faut bien l'espérer du moins, et, si la fameuse loi qu'on nous promet sans cesse et que nous ne voyons jamais paraître est enfin votée, l'acquiescement de M. Paul de Cassagnac n'y aura pas peu contribué.

Le *Figaro* voit dans l'acquiescement de M. Paul de Cassagnac, « une leçon cruelle mais méritée pour le ministère. Le rédacteur en chef du *Pays* sort de l'audience, justifié, acclamé, encouragé ; voilà vraiment un beau résultat ! Les gouvernements ne sauraient-ils épargner des aventures qui les discréditent.

« Nous espérons, dit à son tour le *Globe*, que la leçon ne sera pas perdue pour le gouvernement. Sa force n'est pas dans ces fiévreuses impatiences contre la liberté ; et s'il veut que son énergie commande le respect, qu'il l'ap-

plique uniquement à la stricte exécution des lois. »

On sait qu'à la lecture de l'arrêt qui a acquitté M. Paul de Cassagnac, des applaudissements se sont fait entendre.

« J'ordonne aux gardes s'écrie le président, d'amener au pied de la cour les auteurs de cette manifestation inconvenante. »

Un des soldats de service prend alors par le bras un spectateur dont les doigts embarrassés d'un chapeau et d'une canne semblent protester d'eux-mêmes contre toute velléité d'applaudissement.

« Est-ce que monsieur a battu des mains ? demande le président.

« Je ne crois pas... répond en balbutiant le brave agent de l'autorité, aux rires de toute la salle.

Il va sans dire que le monsieur en question a été immédiatement relaxé.

La princesse Clémentine, duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, fille de Louis-Philippe, est arrivée à Paris, venant d'Autriche. Son frère, le duc de Montpensier, était allé l'attendre à la gare et l'a accompagnée à l'hôtel de Londres, où il est lui-même descendu.

La princesse Blanche de Nemours, M. et M^{me} de Lasteyrie et le duc de Montpensier ont dîné avec la princesse Clémentine, qui a quitté Paris pour se rendre au château d'Eu.

La *Gazette des Tribunaux* a reçu la note suivante :

Le journal la *Lanterne* a inséré dans son numéro d'hier matin une lettre d'un publiciste connu qui revendique la paternité des articles signés : « Un vieux petit employé. »

Cette prétendue révélation a pu surprendre les lecteurs du journal, mais elle n'a rien appris à la préfecture de police qui sait depuis longtemps de quelle collaboration sortent les lettres du « vieux petit employé. »

Les récentes perquisitions opérées chez divers agents de la préfecture et la saisie des documents trouvés en leur possession ne laissent aucun doute sur la réalité des faits qui ont été portés à la tribune par le préfet de police.

M. le président de la Chambre, consulté par M. Christophle, a émis l'avis qu'il pouvait, sans manquer à ses devoirs vis-à-vis de la Chambre, accepter l'arbitrage proposé par M. Mayer, directeur de la *Lanterne*.

Sur la convocation de M. Christophle les présidents ou vice-présidents des quatre groupes de gauche de la Chambre, se sont réunis pour constituer un jury d'honneur, chargé d'entendre contradictoirement M. Christophle, député, et M. Mayer, directeur de la *Lanterne*, et de se prononcer sur l'incident de la séance de mardi dernier.

M. Mayer, tout en acceptant la composition de ce jury, a présenté sur ce mode de formation quelques observations qui ont déterminé MM. Louis Blanc, Bernard-Lavergne, Philippoteaux et Allain-Targé à déclarer que : « ne se croyant pas suffisamment autorisés à accepter la mission d'arbitres pour laquelle ils avaient été convoqués », ils attendaient que les deux parties fussent tout à fait d'accord sur la constitution définitive du jury, auquel M. Mayer désirait adjoindre des membres du Sénat.

Séance tenante, après lecture et signature du procès-verbal, MM. Christophle et Mayer ont déclaré accepter, pour compléter le jury, les présidents, ou, à leur défaut, les vice-présidents des trois groupes de gauche du Sénat.

Les obsèques du prince Louis-Napoléon sont officiellement fixées au Samedi 12 Juillet, à Chislehurst.

L'autorisation d'assister aux obsèques du prince Louis-Napoléon ne sera accordée qu'aux officiers qui ont fait partie de sa maison. Toutefois, une exception a été faite en faveur des jeunes officiers camarades d'enfance du prince qui figurent dans son testament.

Ce sont M. Espinasse, Conneau, Bizeau et Adrien Fleury ses camarades de St-Cyr, MM. Pierre de Bourgoing et Corvisart. M. Adrien Fleury se trouvant à Saumur, le général Lhotte, commandant l'Ecole, a reçu une dépêche du

ministre de la guerre l'invitant à donner un congé de huit jours à son élève.

Il est question d'une grande fête qui serait donnée par M. Gambetta au Palais Bourbon, le 14 juillet. Elle s'annonce comme devant être très-brillante. Elle aura lieu en même temps dans les salons présidentiels et dans les jardins. On assure que la décoration du jardin sera particulièrement belle. Un théâtre serait dressé dans la grande galerie, et on y donnerait un concert résumant en quelque sorte toute l'histoire de la musique en France. Les plus larges invitations seront faites, dit-on, non seulement dans le monde politique mais dans le monde des lettres et des arts.

Fin de l'insurrection algérienne.

Le général Formegol, qui commandait les troupes chargées de réprimer l'insurrection de l'Aurès, a publié l'ordre du jour suivant :

« Les contingents insurgés, après s'être enfoncés précipitamment d'El-Hammam, devant la colonne de Batna, ont gagné les montagnes de l'Amar-Kadlou, emmenant leurs tentes, leurs familles et leur troupeaux, dans l'intention de se réfugier au sud de la Tunisie.

« Arrivés au pied des montagnes, ils avaient eu les 19 et 20 deux rencontres sanglantes avec les goums de Djebel-Chechar et spahis de Ziribet El-Oued qui leur avaient fait éprouver des pertes sérieuses et enlevé tentes, familles, troupeaux.

« Cependant, ils avaient pu forcer le passage et continuer leur route vers l'est. Mais, trop faibles pour forcer de même celui de Négrine, où les goums de Tébessa étaient installés, ils durent se jeter dans le Sahara.

« Là les attendait la plus affreuse des morts, la mort par la soif.

« Lorsque les goums de Tébessa les atteignirent, plus de trois cent insurgés gisaient sans vie sur le sable ; tous les survivants étaient fait prisonniers.

« Ce dernier coup porté à l'insurrection ne peut manquer d'avoir dans le pays un grand retentissement.

« C'est grâce à la rapidité des mouvements combinés des trois colonnes et à l'abnégation avec laquelle les troupes ont supporté les fatigues des marches et de la saison, que ce terrible et décisif châtiement a pu atteindre les rebelles.

« Le général de division se fait un devoir de le reconnaître et d'adresser ses remerciements aux commandants, officiers, sous-officiers et soldats des trois colonnes.

« Camp de Médina, 27 juin 1879.

« Le général de division,

« Signé : FORMEGOL. »

CHRONIQUE LOCALE

Par arrêté Ministériel du 28 Juin 1879, M. Celse percepteur de Camburat, est nommé percepteur de Livernon, en remplacement de M. Reygasse. Par arrêté du même jour, M. Reygasse est nommé percepteur de Camburat en remplacement de M. Celse.

L'instruction de l'assassinat de la femme Larroque touche à sa fin. Elle a duré vingt jours, et jusqu'à vingt témoins ont été entendus dans une même journée. C'est dire combien la recherche de la vérité, sur un crime aussi ténébreux, a été laborieuse. Dans quelques jours la Cour d'Agen aura décidé sur la mise en accusation des prévenus et il est probable que cette affaire passera aux assises du mois d'août.

Dimanche dernier, 6 juillet, la veuve Tripiet, dont le mari se tua, il y a deux ans, par suite de la rupture d'un échafaudage, à la caserne de notre ville, descendit, vers les six heures du soir, sur le bord du Lot, pour laver quelque linge. Elle s'était placée en face de l'octroi et son petit garçon, Georges, âgé de sept ans, s'amusa sur le mur de soutènement qui longe le port. Tout-à-coup l'enfant tombe dans l'eau, la mère se précipite pour le sauver, mais sentant ses forces l'abandonner, elle crie au secours.

Fort heureusement, un nommé Jean Lacoste

bergeron, se trouvait tout près. Il plonge résolument et sauve à la fois la mère et l'enfant. Nous sommes heureux de signaler cette belle action de Jean Lacoste qui s'est déjà distingué, nous assure-t-on, dans des circonstances semblables.

Le premier examen des candidats à l'École Nationale d'Arts et Métiers d'Aix aura lieu à Cahors, le jeudi, 17 Juillet courant, à 9 heures du matin, dans l'une des salles de l'hôtel de la Préfecture.

C'est depuis le 1^{er} juillet que sont mises en vente les nouvelles cartes postales avec réponse payée. Ces cartes sont vendues 20 centimes pour la correspondance avec la France, l'Algérie, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suisse et Tunis; et 30 centimes pour la République Argentine.

La destinataire d'une carte postale avec réponse peut se servir de la seconde partie pour correspondre soit avec l'expéditeur, soit avec toute autre personne, sans avoir aucun port à payer. Avant de remettre cette seconde partie à la poste, il doit toutefois détacher la première partie, qui porte son adresse.

La réponse payée n'est valable que pour le pays d'où elle sort.

Les cartes peuvent être recommandées moyennant un supplément de 5 centimes par expédition.

La commission supérieure de l'habillement des troupes vient de proposer au ministre de la guerre l'adoption, pour les hommes de l'armée active, de la réserve de l'armée territoriale, d'une marque d'identité destinée à éviter les erreurs en temps de guerre lors des constatations de décès.

Une petite médaille portant les nom et prénoms, le lieu de naissance, le département, la désignation de la troupe, etc., serait distribuée aux hommes à leur arrivée au corps et leur serait retirée lors de leur passage dans la réserve de l'armée active ou dans l'armée territoriale, pour leur être rendue le jour d'une mobilisation. Cette plaque, d'un poids léger, serait suspendue par un ruban sur la poitrine.

AVIS

Le sieur Guillard, voiturier, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir un service d'omnibus de la ville à la gare. Le prix sera fixé à 30 c. par personne et 30 c. par colis. Il fera aussi des courses à 2 fr.

Bureaux: Café de la Promenade, chez Arbouys.

AVIS. — Un Régisseur disponible, désirerait trouver une Vaste Propriété, en retard sous le rapport de la culture.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Journal.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

D'après une dépêche de Constantinople, 5 juillet, l'ex-sultan Mourad se serait enfoncé sur un vaisseau se dirigeant vers la mer de Marmara.

Des perquisitions ont été faites sans succès sur plusieurs navires.

Une crise ministérielle vient d'éclater en Italie. Les gauches se sont divisées, et une partie d'entre elles s'est unie à la droite pour renverser le cabinet.

Bourse de Paris

Cours du 8 Juillet.

Rente 3 p. %	82.50
— 3 p. % amortissable	84.80
— 4 1/2 p. %	113.25
— 5 p. %	116.80

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 7 juil.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.075	3.095
Crédit foncier	813 75	812 50
Orléans-Actions	1.205	1.205
Orléans-Obligations	387	386
Suez	742 50	742 50
Italien 5 %	80 40	80 75

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 4 (5 juillet).

Les nerfs et les muscles, d'après M. Rosenthal. — Chaleur des êtres vivants. Changements d'état des corps. Des chaleurs spécifiques des gaz, par M. Berthelot. L'hindoustany et la langue tamoule, par M. Vinson. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 1 (5 juillet).

La guerre dans l'Amérique du Sud, par M. C. Varigny. — Jean Huss et les hussites, d'après M. Ernest Denis, par M. A. R. — Romanciers anglais contemporains: Ouidâ, par Léo Quesnel.

— Le mouvement littéraire à l'étranger. — Le magnétisme animal, d'après M. Ernest Bersot. — Notes et impressions, par M. Clément Caraguel. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements — Six mois: 15 fr. — Un an, 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Vente de 55,000 Actions

DE LA COMPAGNIE DE

RÉASSURANCES GÉNÉRALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 35 Millions

DIVISÉ EN 70,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

(LIBÉRÉES DE 122 FRANCS)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

FERDINAND BARROT, G. O. *, Sénateur, ancien Ministre, Président.

BLANCHE (Alfred), C. *, ancien Conseiller d'Etat.

BROVES (V^o R. de), *, propriétaire.

CHEVREAU (L.), C. *, député, ancien Conseiller d'Etat.

CLÉMENT-SIMON, G. *, ancien Procureur-Général près la Cour d'Appel d'Aix.

CLERMONT-TONNERRE (C^o G. de), *, propriétaire.

JOURNET (A.), propriétaire.

PASCAL (E.), Administrateur de la Compagnie d'assurances sur la vie, le Temps.

PETIT-BERGONG (B.), *, ancien avoué, à Paris.

THOINET de la TURMELIÈRE, O. *, député, administrateur de la C^o du chemin de fer d'Orléans.

Directeur: M. A. NIVERT, anc. Directeur à Paris des C^os Commercial Union de Londres, — National of Ireland de Dublin, etc.

Sous-Directeur: M. H. de HEYNE, ancien Inspecteur de la C^o d'assurances contre l'incendie: la France

EXPOSÉ

La Réassurance est l'acte par lequel une Compagnie d'Assurances transfère à une autre Compagnie une partie de ses polices, en lui cédant comme rémunération une partie de la prime payée par l'assuré.

Ces opérations se traitent uniquement de Compagnie à Compagnie, une société de réassurance ne nécessite qu'une faible dépense d'installation et n'entraîne aucun frais d'inspection, de courtage et de publicité. Son capital entier est employé en rentes françaises, valeurs garanties par l'Etat ou acquisitions d'immeubles, conformément à la loi.

L'organisation de la Compagnie de Réassurances générales, dont l'action s'étend à toutes les branches d'assurances, lui assure dès le début un courant d'affaires considérables et rémunératrices.

Ces 55,000 actions proviennent du groupe des fondateurs et sont mises en vente au prix de 625 soit:

250 Francs

NET A PAYER COMME SUIT:

100 fr. en faisant la demande; 150 fr. à la répartition.

LES DEMANDES D'ACTIONS SONT REÇUES:

Lundi 14 et Mardi 15 Juillet

A PARIS, au **Crédit général français**, 16, rue Le Peletier.

EN PROVINCE, dans ses Succursales, dans ses Agences et chez ses Correspondants.

On peut dès à présent souscrire par correspondance.

En cas de réduction, la répartition sera proportionnelle.

Le prospectus et les statuts sont à la disposition du public.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS

Sera à Cahors, du 1^{er} au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

CAUSERIE

Le baryton Soulaacroix — Résurrection de l'Orphéon La musique du régiment.

Nous sommes bien en reste avec notre sympathique chanteur et compatriote, M. Soulaacroix. Une absence de quelques jours en est seule cause. Nous nous réjouissons d'ailleurs du retard qui nous permet aujourd'hui d'établir des termes de comparaison, souvent à son avantage, entre l'excellent baryton du théâtre royal de la Monnaie et les grands chanteurs de la Capitale. M. Soulaacroix, lauréat des conservatoires de Toulouse et de Paris, possède un organe magnifique. Sa voix chaude, pénétrante, est admirablement timbrée, d'une homogénéité parfaite, d'une étendue, d'une hauteur peu communes chez un baryton. L'émission est irréprochable, la phrase large, soutenue; nous n'avons rien entendu de plus magistral que certains airs de la Favorite, Charles VI, de Carafa, dits par M. Soulaacroix avec un charme, un style et une ampleur, tout à fait dignes des vrais artistes et des grandes scènes lyriques.

Ce n'est pas la puissante voix de Lassalle, dont les ondes merveilleuses emplissent la vaste enceinte de l'Académie de musique. C'est l'organe plus délicat et tout aussi apprécié, du baryton Bouhy, non au Grand-Opéra qu'il n'aurait jamais dû aborder pour sa réputation, mais à l'Opéra-Comique, où le souvenir de ses créations et de ses succès durera longtemps.

En parlant de M. Bouhy dont la voix se brise et chevrotte en voulant atteindre une sonorité exagérée, aux dépens de la qualité, nous voulons mettre M. Soulaacroix en garde contre une tentation qu'il aura certainement le bon goût d'éviter.

Le champ de l'Opéra comique est assez vaste, assez fertile pour séduire un artiste et suffire à sa renommée. C'est à ce beau répertoire que nous conseillons à M. Soulaacroix d'attacher ses efforts et son nom à côté des Martin, Féréol, Roger, Achard, qui, dans des genres divers, sont devenus célèbres.

En attendant que M. Soulaacroix soit avantageusement engagé à Paris où sa place est marquée, l'excellent baryton fait les délices des raffinés du grand Théâtre de Bruxelles. La direction, appréciant ses qualités exceptionnelles, va monter pour la campagne d'hiver une série d'opéras comiques, qui seront autant de triomphes pour notre compatriote et lui ouvriront certainement la grande voie de l'art. M. Soulaacroix a le don naturel de la comédie comme du chant. Il joue avec goût et finesse, comme il chante. Il est né pour la scène; presque à ses débuts il y règne en maître avec une aisance, une distinction, qui étonnent et qu'on admire. C'est une organisation d'élite, servie par un délicieux organe et un physique des plus heureux.

M. Soulaacroix a charmé ses compatriotes dans trois auditions successives; nous le remercions du grand plaisir qu'il nous a personnellement procuré et nous résumons notre appréciation sur ce jeune talent par ces mots: Chanteur et comédien du plus grand avenir.

Il y a quinze ans de cela, un homme du monde, possédant tous les secrets de l'art musical, agréable chanteur et vrai philanthrope, eut la bonne pensée de créer une Société de chant. Secondé par un excellent répétiteur que la mort à brusquement enlevé naguères à l'affection de ces nombreux amis, nous voulons parler du regretté M. Fenouillet, l'Orphéon de Cahors, promptement organisé, fit brillamment ses premières armes.

La direction était sûre, compétente; le bras était dévoué, infatigable, il n'en fallait pas plus pour assurer le succès d'une société qui bientôt se fit remarquer dans les concours lointains et couvrit sa bannière de médailles. Ces succès furent de bon aloi et nullement des succès d'estime.

De longues années s'écoulerent ainsi, les élèves respectant les efforts désintéressés, le dévouement des maîtres, jusqu'au jour où un souffle d'ingratitude passa par là. Les membres séparés du tronc ne pouvaient vivre longtemps et la décomposition ne tarda pas à venir. C'était au point de vue artistique, la fin de la Société.

Aujourd'hui, grâce à de généreux efforts, on cherche bien à reconstituer cette œuvre excellente; mais arrivera-t-on au résultat primitivement obtenu? nous en doutons. Les voix de quarante ans, ne vaudront jamais celles de vingt. Nous ne retrouvons plus les qualités de jeunesse et de vigueur qui firent la réputation de l'Orphéon de 1865. Et quelles qualités viennent compenser celles-là? Nous ne les distinguons pas. Inutile d'insister davantage.

Puisque on voulait reconstituer la Société, d'autres bases étaient, à notre avis, nécessaires. Il ne fallait pas recourir à la génération qui s'en va, il fallait prendre celle qui se lève, l'instruire sérieusement au point de vue musical, instituer des cours de solfège, répudier à jamais la vieille routine et cette utopie qui consiste à vouloir faire chanter aux dépens du bon goût, de la tonalité et de la justesse, des gens qui ne savent pas les premiers éléments du chant. On n'obtient ainsi qu'un résultat douteux.

Nous voudrions qu'un maître compétent, s'inspirant des idées que nous exprimons à la hâte, essayât d'organiser une Société telle que nous la comprenons et on verrait bientôt la différence. Ce ne serait plus le répertoire étroit des Saintis et autres que l'on pourrait aborder alors; mais la vraie, la grande musique, ces chefs-d'œuvre d'harmonie qui passionnent et élèvent le goût.

On ferait ainsi œuvre utile et féconde.

La musique du 7^e a prêté son concours au concert donné dimanche, par l'Orphéon. Sous la direction d'un chef habile, cette musique militaire est une des meilleures que nous ayons entendues, toutes proportions gardées. Elle compense la sonorité qu'elle n'a pas, vu le nombre restreint d'exécutants, par un goût délicat et une précision parfaite dans l'exécution. Ici rien de confus, tous les motifs se détachent toutes les nuances sont observées. C'est l'harmonie des cuivres! Toutes nos félicitations.

X***

Le Vin Aroud au quinquina, au fer et à tous les principes solubles de la viande, est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie, l'appauvrissement, ou l'altération du sang. Ce vin d'une saveur exquise, renferme les éléments constitutifs du sang, des muscles et des os. Il convient donc aux convalescents, aux enfants, aux jeunes filles, aux vieillards, enfin à toutes les personnes d'une constitution languissante, ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès de toutes sortes ou la maladie.

Dépôt général à Paris, chez M. J. Ferrin successeur de M. Aroud, 102, rue Richelieu.

Le docteur Salomon, médecin-spécialiste, pour maladies de dames, à Toulouse, a l'honneur de prévenir ses clientes que, malgré

les fatigues que lui occasionnent une pratique de plus de vingt ans et sa nombreuse clientèle, cédant aux sollicitations incessantes qui lui sont adressées de toute part, donnera, à dater du 9 juillet, le mercredi et le jeudi de chaque semaine, des consultations à Ussat, dont les eaux trop oubliées et, en général, si mal prises, sont si efficaces contre les maladies de matrice et certaines névroses, lorsque leur usage est dirigé avec intelligence et discernement.

Le cabinet du docteur Salomon sera installé à la villa Pagès, si bien connue par l'élégance et la commodité de ses appartements.

Guérison de la Phthisie Pulmonaire

et de la bronchite chronique ; traitement nouveau : brochure in-8° de 136 pages, 13ème

Édition : par le Dr Jules Boyer (de Paris). — Envoi 10 contre 1 fr. 50 en timb. post. à M. Delahaye, lib.-édit., 23, Place de l'École de médecine, Paris.

L'opinion généralement admise est que les nouvelles Compagnies d'assurances ne distribuent les dividendes qu'après de longues années d'attente, et les actionnaires sont généralement partisans d'un intérêt, sinon d'un bénéfice immédiat.

La Compagnie dont le Crédit Général Français offre aujourd'hui les titres au public (voir plus loin), est établie sur de telles bases que cet inconvénient n'est pas à redouter. C'est la Compagnie de Réassurances Générales, dont le fonctionnement est aussi régulier que celui des Sociétés d'assurances les plus solides, dont les garanties sont les mêmes, dont les risques sont

moins grands et dont les recettes et les bénéfices seront considérables dès la première année. La raison en est simple. La réassurance se traite de Compagnie à Compagnie, et dans ce genre d'affaires il n'y a pas à payer de courtages ni à supporter de grosses dépenses d'installation et d'administration.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

DOUCEDE,

Marchand **TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.**

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC**, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris ; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc. ; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc. Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mielasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Édition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le *Journal du Dimanche* commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émeaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

COMPAGNIE DES SALINS de la MÉDITERRANÉE

La SOUSCRIPTION PUBLIQUE aux 4,400 Actions de 500 francs de cette C^e sera ouverte du 12 au 15 juillet, à la BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT

7, rue Lafayette, à Paris.

On peut souscrire par correspondance en envoyant les fonds. On verse 500 francs par action entièrement libérée. Les actions des Salins du Midi sont cotées actuellement 1,250 fr. à la cote officielle.

Les demandes inscrites avant l'ouverture de la Souscription publique ne seront pas réduites.

Envoi gratuit du Prospectus sur demande affranchie.

A VENDRE

Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTÉJOUL, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

LES PÉNITENTS

Origines, Histoire, Statuts des Pénitents du Midi de la France, etc.

Par M. B. MASSABIE,

Curé de N.-D.-du-Puy, à Figéac.

Ouvrage utile non-seulement aux Pénitents, mais à toutes les Confréries d'hommes et aux Corps de métier.

A Figéac, chez l'auteur : 3 fr. 50 (franco par la poste).

A Cahors, chez M. Crayssac, libraire.

42^e année

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :

Bulletin politique. — Bulletin financier.

Revue de toutes les

fr. valeurs de la Bourse. fr.

Recettes de ch. de fer.

PAR Correspond. étrangère. PAR

AN Coupons échus, appels AN

de fonds, etc. Cours de

des valeurs en banque et en bourse. Bulletin

agricole. Liste des titres. Vérifications des

sortis. Correspond. des abonnés. Renseignem.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort vol. de 430 pages in-8°

Ouvrage le plus complet qui ait été fait

jusqu'à ce jour, contenant l'histoire

de toutes les valeurs.

Paris — 7, rue Lafayette — Paris

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

ÉTABLISSEMENT THERMAL VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traite-

ment des maladies de l'estomac, du foie, de la ves-

sie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre;

Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans

le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux

Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la C^e concessionnaire

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

COPEAUX DE GOUDRON

DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté)

La meilleure préparation de Goudron contre

RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE

Un copeau de goudron, mis dans une carafe,

donne en quelques instants une Eau de Gou-

dron délicieuse, saine et rafraîchissante.

La boîte : 4 fr. 50.

ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE

LIEUTARD & C^e, 88, boulevard Sébastopol, PARIS

Dépôt à Cahors, Leflage, rue du

Portail-au-Vent.

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

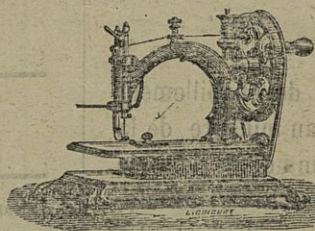
Machines à Coudre de tous systèmes :



Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurtu et Hautin,

Accessoires, pièces de rechange et fournitures, Coupe-boutonnères.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cretonne, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.



Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviet-

tes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 4 fr.

MACHINES À COUDRE, POUR ÉTRANGERS :

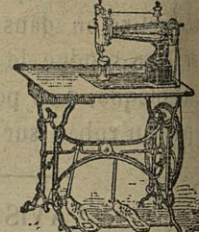
La petite Silencieuse.....	40 fr.	L'Abeille.....	150 fr.
La Merveilleuse.....	50	La machine-Bijou.....	170
La Nec-plus-ultra.....	90	La véritable Silencieuse..	225
La Productive.....	90	L'Active.....	225



MACHINES

SYSTÈME ELIAS HOWE :

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.



Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alviçnac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviçnac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus ed l'Hôtel CARBOIS.

RECUEIL

DE

Vieilles Chansons Quercynaises

par M. DAYMARD,

Ingénieur civil à Sérignac.

En vente à Cahors, à la Librairie GIRMA, Prix : 1 fr. — par la poste 1 fr. 20.

LE MONITEUR DES VALEURS d'ASSURANCES

Le seul journal s'occupant spécialement des Valeurs d'Assurances, publiant les prix des Négociations et un Tableau des Offres et Demandes, intermédiaire entre Vendeurs et Acheteurs, entre Compagnies et Assurés.

ON S'ABONNE POUR UN FRANC PAR AN Chez MM. BOUVIER Frères & C^e, banquiers A PARIS AU SIÈGE SOCIAL : 14, Place du Havre, A LEUR SUCCURSALE : 22, Rue du Pont-Neuf, A PARIS